N° 6786/2020-176

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 19 novembre 2020

OBJET :
Travaux de remplacement de la filtration de la piscine Marceau Crespin Approbation du plan de financement

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
12 novembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
30 novembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

Publié le 16 DEC. 2020
Le Président,

Communauté de Communes Place Charles de Gaulle 48000 MENDE Cœur de Lozère

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

Etaient représentées : M. Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président (Laurent SUAU), M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MME Emmanuelle SOULIER (Bruno PORTAL), Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

En 2010, la Communauté de Communes Cœur de Lozère a procédé au remplacement des filtres à sable du bassin intérieur de la piscine Marceau Crespin afin d'améliorer la qualité de l'eau.

Dans le but de maintenir une qualité de l'eau optimale sur l'ensemble des bassins intérieur et extérieur de la piscine, il est nécessaire de procéder au remplacement de deux filtres défectueux sur le bassin extérieur, ainsi qu'au remplacement des charges filtrantes sable par des charges filtrantes en billes de verre, bien meilleure en terme de qualité de l'eau après traitement.

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-202011
19-6786-2020-176B-DE
Date de télétransmission : 08/12/2020
Date de réception préfecture : 08/12/2020

En outre, le taux règlementé de chlore combiné, qui mesure le niveau de chloramines correspondant à la réaction entre les matières organiques et le chlore libre requiert une vigilance constante et a mis au jour la nécessité pour la collectivité de procéder au remplacement partiel des lampes du déchloraminateur (procédé éliminant les chloramines).
Ces travaux permettront d'assurer la viabilité et la pérennité de cette installation pour les années à venir. La réalisation de cette opération sera confiée à un bureau d'études, celui-ci assurera la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Le montant total de l'investissement est évalué à 133 000 € HT.

La proposition de plan de financement de l'opération est la suivante :

- Coût de l'opération :	133 000.00 €
- Financement DETR (48.68 %)	64 740.89 €
- Département de la Lozère (15.10 %)	20 079.11 €
- Région Occitanie (16.22 %)	21 580.00 €
- Autofinancement (20 %)	26 600.00 €

Il est proposé :

- d'**APPROUVER** le plan de financement pour les travaux de remplacement de la filtration de la piscine Marceau Crespin tel qu'exposé ci-dessus.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements escomptés.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le - 8 DEC. 2020
Le Président,
Laurent SUAU

Communauté de Communes
Place Charles de Gaulle
48002 MENDE Cedex
Coeur de Lozère

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-202011
19-6786-2020-176B-DE
Date de télétransmission : 08/12/2020
Date de réception préfecture : 08/12/2020